

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 56 (1905)
Heft: 1

Rubrik: Chronique forestière

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ticulières, autoriser les cantons qui en feront la demande à déroger exceptionnellement aux prescriptions ci-dessus."

Cet article entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1905.

Son apparition clôturera, nous osons le croire, l'ère des discussions qui d'ailleurs n'ont pas été vaines et ont tourné plutôt à la confusion de l'opposition. En effet, aujourd'hui, quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, le mot d'ordre en sylviculture est: „La forêt aux forestiers!“ Les forêts et leurs propriétaires n'en peuvent que bénéficier! P.

Note de la Rédaction. Quelques uns de nos lecteurs se demanderont sans doute comme nous, ce que signifie ce terme de „gaube“ mis entre parenthèses dans le texte français.

Supposant qu'il s'agissait d'une expression utilisée dans le Jura bernois et provenant de l'allemand „geben“ (donner, répartir), nous nous sommes adressé au M^r Frey, inspecteur des forêts, dont nous recevons la réponse suivante:

„..... Vous avez parfaitement raison. On dit les *gaubes*, dans le Jura bernois pour les bois ou lots répartis aux ayants-droit; dans le district de Laufon (allemand) et Bâle-Campagne on dit *Gaben* ou *Gabenholz*, en dialecte „Gobe“.

C'est sans doute de ce voisinage que vient le mot „gaube““
Voilà donc un point éclairci.



Chronique forestière.

Cantons.

Berne. Le 23 décembre écoulé les Forestiers bernois ont célébré dans l'intimité d'un banquet le 50^{me} anniversaire de service de M. Ch. Stauffer, inspecteur en chef de l'Oberland. Dans une courte cérémonie officielle précédant le dîner, M. de Wattenwyl, directeur cantonal des forêts, avait remis au vieux serviteur de l'Etat un cadeau du conseil d'Etat, consistant en une somme d'argent assez rondelette et lui avait exprimé la gratitude du gouvernement pour les services rendus. Les Inspecteurs bernois ont ajouté, pour leur part, cent bouteilles de vin d'honneur.

M. Ch. Stauffer est né en 1827 et depuis 1854 il a fonctionné comme inspecteur forestier dans son canton d'origine. Il fut l'un des premiers qui s'occupèrent chez nous de la correction des torrents et des reboisements en haute montagne. Depuis 1884 il est inspecteur en chef de l'Oberland.

Au banquet servi dans une salle décorée de verdure du Ratskeller, d'excellentes paroles de sympathie furent prononcées, entre autres par MM. Coaz, Frey, Balsiger, sans oublier l'adresse humoristique de M. Rissold, dont la verve satyrique n'est jamais en défaut.

Souhaitons encore de nombreuses années paisibles à ce vétéran du corps forestier!

P.

Nouvelles du personnel.

Grisons. M. Christian Casparis, d'Ilanz, prend la gestion du 4^e Arrondissement forestier (Ilanz).

Soleure. M. Jacob Fischer, de Romanshorn, est nommé gérant des forêts de la commune de Grenchen, à la place de M. Oertli, qui passe inspecteur forestier cantonal à Glaris.

Etranger.

Allemagne. *Enseignement forestier.* Les établissements destinés à l'enseignement forestier supérieur peuvent être, on le sait, soit des écoles isolées, des académies forestières (Eberswalde, Munden, Tharand, Aschaffembourg, Eisenach), ou bien, au contraire, ils sont réunis à d'autres institutions et forment alors une section des universités (Munich, Tubingue, Giessen) ou d'une école polytechnique (Karlsruhe).

La question de savoir lequel de ces deux systèmes mérite la préférence a donné lieu à des discussions parfois très violentes. Celles-ci ont conduit, au point de vue pratique, au transfert de l'enseignement forestier d'Aschaffembourg à Munich, pour la Bavière (partiellement du moins) et de Hohenheim à Tubingue, pour le Wurtemberg.

Il semblerait que la Saxe, elle aussi, est sur le point de modifier l'état de choses actuel. L'enseignement se donne encore actuellement à Tharand dont l'académie forestière jouit d'une excellente réputation. Il serait cependant question d'imiter la Bavière, en créant une division forestière, probablement à l'université de Leipzig et d'établir celle-ci sur le modèle de celle existant aujourd'hui à Munich.



Divers.

Une nouvelle industrie suisse.

La teinture des bois. Depuis quelques années, l'industrie suisse prend une extension absolument indéniable et il suffit de lire les journaux pour constater presque chaque jour la création ou l'extension de quelque fabrique, de quelque usine, de quelque manufacture nouvelle. Non contents de se borner à améliorer leur matériel de production et de perfectionner leur outillage, nos industriels cherchent à obtenir des produits nouveaux ou des spécialités inédites. Encouragés par des succès maintes fois confirmés, les capitalistes qui, naguère encore, plaçaient leurs capitaux dans les industries étrangères, les réservent, maintenant, de plus en plus, aux industries du pays et déclarent s'en trouver bien. En effet, quels que soient le développement et les progrès apportés dans leurs usines, les industriels suisses, prudents et avisés, se lancent à rarement l'aventure.